COMMUNE DE POET LAVAL (26)

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
CONSEIL GENERAL DE LA DROME

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

RAPPORT DE PHASE 3

AOUT 2006

03 B 55 053

Vu pour rester annexé à la délibération du conseil municipal du 19 juin 2013

RESUME

- La commune de POET LAVAL a une population de 845 habitants permanents répartie sur l'ensemble du territoire communal. L'urbanisation se développe sur trois pôles principaux : le vieux village, Gougne (chef-lieu) et le Plan.
D'un point de vue géologique, le territoire communal, qui s'étend sur le bassin versant du Jabron, est constitué principalement de formations gréseuses et calcaires du Crétacé. Le substratum est localement recouvert par des alluvions fluviatiles et torrentielles.
Deux sources sont captées pour l'AEP, il s'agit de la source des Etampes et de la source des Cotes exploitées par le SIEA de Dieulefit Poët Laval.
La principale activité artisanale est représentée par trois poteries. Le tourisme est très développé sur la commune.

- L'enquête sur les dispositifs d'assainissement individuels existants montre que le nombre d'installations complètes en place est de l'ordre de 25% avec quelques installations anciennes. Les rejets dans le milieu naturel, sans traitement préalable voire sans prétraitement, sont majoritaires (de l'ordre de 75%). La cause de ces rejets peut s'expliquer par des sols localement peu perméables mais aussi par la vétusté des systèmes d'assainissement de l'habitat ancien. L'impact sur le milieu naturel reste cependant faible car cet habitat est relativement diffus et constitué à plus de 30% de résidences secondaires.

- **Le réseau d'assainissement collectif existant**, qui dessert Dieulefit en amont, dessert également les Rivales, Gougne, le Moulin, le vieux village et des hameaux situés le long du tracé jusqu'à la station d'épuration. La station d'épuration, commune avec Dieulefit, est de type lagunage naturel et dimensionnée pour 4000 EH. Au total le réseau compte 1373 branchements dont environ 237 sont sur la commune de Poët Laval.

- Sur les secteurs desservis, **les eaux pluviales** sont évacuées en partie par le réseau unitaire et en partie par un réseau d'eaux pluviales lorsque le réseau est séparatif. Sur le reste du territoire communal les eaux pluviales sont évacuées par l'intermédiaire de fossés et de petits ruisseaux.

- L'élaboration de la carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome, qui permet de caractériser les différents terrains rencontrés et de tester leurs capacités hydrauliques à l'infiltration, s'est portée sur trois quartiers : Chambaillard, les Roberts et Combe Verre. Les résultats ont montré des sols de perméabilité variable mais le plus souvent favorables à la mise en œuvre d'assainissement autonome classique par infiltration.

La réhabilitation des habitations existantes nécessitera une étude individuelle pour chaque cas particulier, notamment pour les habitations localisées en dehors des secteurs d'études.

Des solutions préconisant soit le maintien en assainissement autonome, soit la mise en place d'assainissement collectif sur les quartiers les plus denses ou amenés à se développer, ont été proposées à la commune dans le rapport de phase 2 d'avril 2005. Les choix de la commune, compte tenu de l'aspect économique, du développement de l'urbanisme et des contraintes techniques, sont les suivants :

- <u>réseau d'assainissement</u> : il a été retenu une extension de réseau qui permettra, à court terme, de raccorder le quartier du Plan.

- <u>zones maintenues en assainissement autonome</u> : hormis les secteurs déjà desservis et le quartier du Plan, le reste de la commune est maintenu en assainissement individuel.

SOMMAIRE

1. DEFINITION DE LA MISSION **5**

1.1. OBJET DE LA MISSION 5
1.2. OBJECTIF 5

2 - RAPPEL SUR LA SITUATION ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT **6**

2.1 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF 6
2.2 - ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF 7
2.2.1.- QUARTIER CHAMBAILLARD *7*
2.2.2.- QUARTIER COMBE VERRE/peroliere *7*
2.2.3.- QUARTIER LES ROBERTS *8*
2.3. ECOULEMENTS PLUVIAUX 8

3 – RAPPEL DES SCENARIOS PROPOSES POUR L'ASSAINISSEMENT **9**

3.1 - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 9
3.2 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF 10
3.2.1. presentation des solutions etudiées dans le rapport de PHASE 2 ..... *10*
3.2.1. REMARQUES PREALABLES 10
3.2.2. PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT DE L'URBANISME 11
3.2.3. PRESENTATION DES SOLUTIONS ETUDIEES DANS LE RAPPORT DE PHASE 2 11

4. CHOIX DE LA COMMUNE **14**

5 - ANALYSE FINANCIERE (SOLUTION RETENUE) **15**

5.1.- ASSAINISSEMENT COLLECTIF 15
QUARTIER LE PLAN 15
5.1.1. coût d'exploitation et de renouvellement *16*
5.1.2. taux de subvention envisageable *17*
5.1.3. plan de FINANCEMENT prévisionnel approximatif dans l'état actuel des règlements *17*
5.1.4.- Analyse financiere des choix pour l'assainissement collectif *18*
5.2 - ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF (INDIVIDUEL) 20
5.2 1.- cout d'exploitation (en prix ht) *20*
5.2 2.- cout de renouvellement *20*
5.2.3.- service public assainissement non collectif *20*

6. CONCLUSION **20**

PLANCHE :

PLANCHE A : CARTE DE LOCALISATION DE LA COMMUNE 4

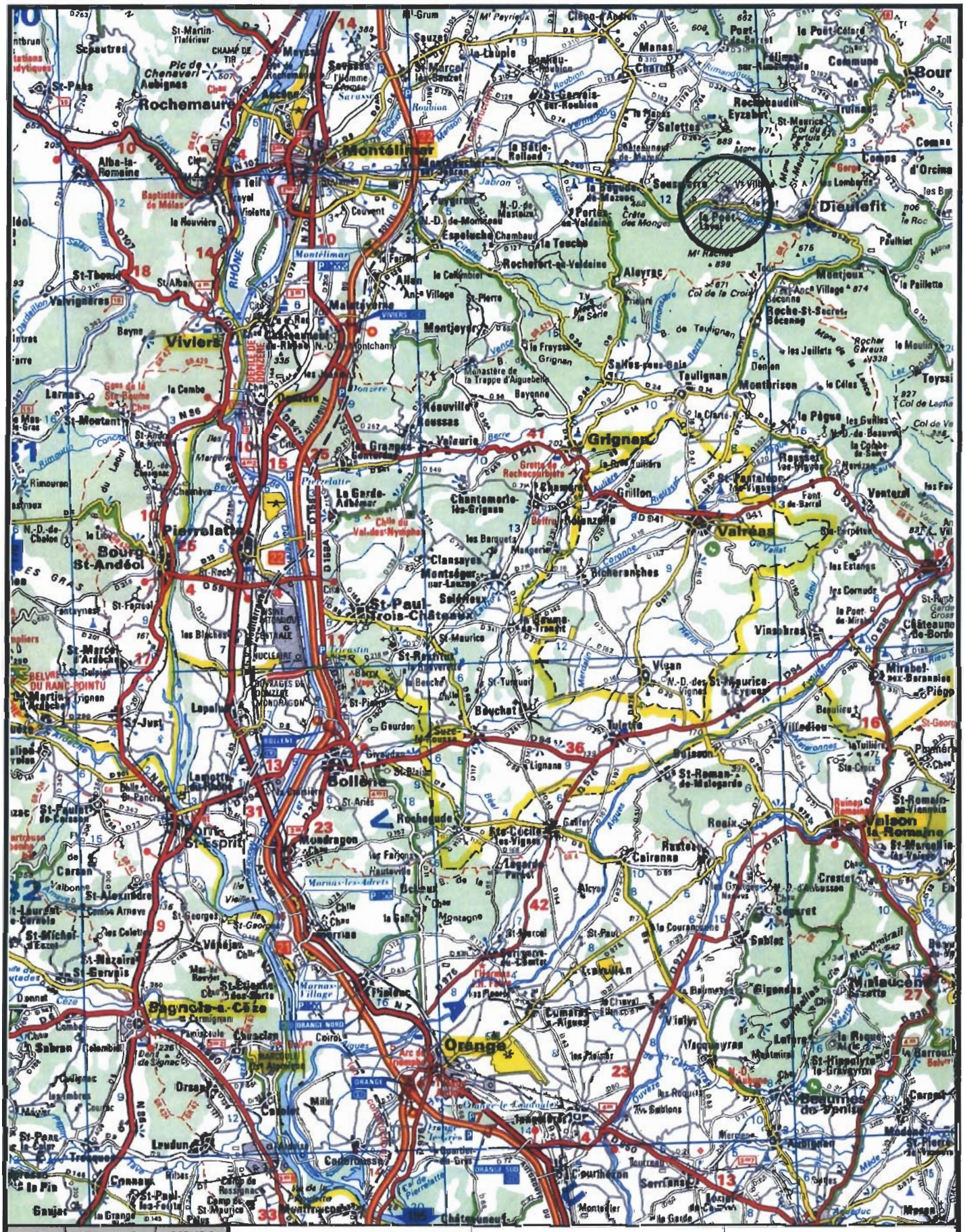

Date	Dessiné	Vérifié
11/2003	LA	
Modifié	Dessiné	Vérifié

GEOPLUS, SOCIETE D'ETUDES
Siège social
Z1 Sud - Allée du Vivarais - BP172
26304 BOURG DE PEAGE CEDEX
Tél. 04 75 72 80 80 - Fax 04 75 72 80 05

Etude Geoplus n° 03 B 55 053

CARTE DE LOCALISATION

COMMUNE DE POET LAVAL

ZONAGE D'ASSAINISEMENT

Echelle : 1/25000

0 500 1000 m

1. DEFINITION DE LA MISSION

1.1. OBJET DE LA MISSION

La commune de POET LAVAL (26) a demandé à la société Géoplus l'élaboration d'un Zonage d'Assainissement (conformément aux décrets d'application de la loi sur l'eau de janvier 1992).

1.2. OBJECTIF

L'objectif de ce schéma directeur est, à partir de la situation actuelle d'un point de vue sanitaire et de l'aptitude des sols à l'assainissement autonome, de cerner les possibilités d'assainissements collectif et non-collectif.

Les propositions formulées dans ce document permettront à la collectivité locale de faire des choix pour orienter l'urbanisation future et de définir les systèmes d'assainissement à mettre en oeuvre en fonction du coût, des problèmes sanitaires actuels et de la capacité des sols à l'assainissement autonome individuel dans le respect du milieu naturel.

*) La délimitation des zones relevant de l'assainissement collectif ou non collectif, n'a pas pour effet de rendre ces zones constructibles. Ainsi, le classement d'une zone en zone d'assainissement collectif a simplement pour effet de déterminer le mode d'assainissement qui sera retenu et ne peut avoir pour effet :

- *ni d'engager la collectivité sur un délai de réalisation des travaux d'assainissement,*
- *ni d'éviter au pétitionnaire de réaliser une installation d'assainissement individuel conforme à la réglementation dans le cas où la date de livraison des constructions est antérieure à la date de desserte des parcelles par le réseau d'assainissement,*
- *ni de constituer un droit pour les propriétaires des parcelles concernées et les constructeurs qui viennent y réaliser des opérations, à obtenir gratuitement la réalisation des équipements publics d'assainissement nécessaires à leur desserte.*

*) d'après circulaire Environnement du 22 mai 1997 : DE - SDGE - BLPE.

2 - RAPPEL SUR LA SITUATION ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT

2.1 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Il existe un réseau collectif de type séparatif et unitaire qui dessert la commune de Dieulefit avant de traverser une partie de la commune de Poët Laval. Ce réseau aboutit à une station d'épuration de type lagunage naturel implantée sur la commune de Poët Laval au lieu-dit Garemolle et Brotin.

La station est dimensionnée pour une capacité nominale de 4000 EH. Elle a été mise en service en 1993. En 1998 le troisième bassin a subi des transformations en accord avec le CEMAGREF, la DDAF et la DDASS. Les Travaux se sont poursuivis jusqu'en 2000. Le fonctionnement de la lagune est suivi par le SATESE.

Le milieu récepteur du rejet de la station d'épuration est la rivière le Jabron d'objectif qualité 1B.

Une étude de Diagnostic du système d'assainissement collectif de Dieulefit-Poët Laval a été réalisé par la société GEOPLUS dans le cadre du zonage d'assainissement.
Les détails de cette étude sont présentés dans le rapport d'étude spécifique intitulé « Diagnostic de Réseau ».

* Taux de raccordement :

Le réseau compte 1373 abonnements (Poët Laval et Dieulefit) incluant les entreprises et les établissements touristiques. D'après le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau 2000 du SIEA, le taux de raccordement était de l'ordre de 74.6% en 2000.

Les chiffres de la consommation d'eau potable en 2004 (459 000 m^3) montrent qu'avec 2161 foyers desservis et avec un taux d'occupation de l'ordre de 2,5 soit 5402 habitants, le rejet théorique par habitant et par jour est de 232 l/j/hab. Le même calcul ne peut être effectué pour les seuls abonnés raccordés au réseau dans la mesure où l'on ne connaît pas précisément leur consommation en eau potable.

La commune de Poët Laval compte 412 abonnés dont 237 raccordés au réseau d'assainissement collectif.

2.2 - ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Les résultats des investigations menées au cours de la phase 1 montrent, sur l'ensemble des secteurs étudiés, un certains nombre de dysfonctionnement des dispositifs (vétusté des dispositifs, manque d'entretien ou contraintes naturelles). L'aptitude des sols à l'assainissement autonome est toutefois globalement satisfaisante sur la commune.
Sur l'ensemble de la commune environ 75% des habitations enquêtées n'ont pas de filière de traitement complète. Les rejets se font soit directement dans le milieu naturel (4% des cas) ou après un système de pré-traitement de type fosse septique et/ou bac à graisse (71%).

2.2.1.- QUARTIER CHAMBAILLARD

- Dispositifs d'assainissement existants :

Sur les 25 habitations du quartier 17 ont répondu à l'enquête. Seulement 5 habitations disposent d'une filière de traitement complète. Neuf habitations sont équipées d'un pré-traitement avant rejet dans le milieu naturel (puits perdu ou fossé) et 2 habitations ont un rejet direct dans le milieu naturel sans traitement préalable.

- Contraintes d'habitat :

Elles sont faibles sur l'ensemble de la zone. L'urbanisation est assez développée mais l'emprise foncière sur les parcelles est importante. La déclivité des terrains est moyenne à faible.

- Aptitude à l'assainissement autonome :

Hormis sur la partie amont de la zone, ce quartier présente des terrains plutôt favorables à l'assainissement autonome par infiltration.

2.2.2.- QUARTIER COMBE VERRE/PEROLIERE

- Dispositifs d'assainissement existants :

Les 11 habitations du quartier ont été enquêtées. Quatre d'entre-elles ont un dispositif de traitement complet. Quatre autres ont simplement un pré-traitement avant rejet dans le milieu naturel et 2 ont un rejet direct.

- Contraintes d'habitat :

Elles sont faibles sur le secteur. L'urbanisation est peu développée et l'emprise foncière importante autour des habitations.

- Aptitude à l'assainissement autonome :

Ce secteur est plutôt favorable à l'assainissement autonome par infiltration par tranchées filtrantes.

2.2.3.- QUARTIER LES ROBERTS

- Dispositifs d'assainissement existants :

Sur les 16 habitations du quartier 11 ont répondu à l'enquête. Seulement 3 habitations disposent d'une filière de traitement complète récente. Les 8 habitations restantes sont équipées uniquement d'un pré-traitement avant rejet dans le milieu naturel (puits perdu ou fossé).

- Contraintes d'habitat :

Bien que le quartier soit assez difficile d'accès (chemins et voies d'accès en terre) les contraintes d'habitat sont faibles sur le secteur. En effet, l'urbanisation est assez peu développée et l'emprise foncière de chaque propriété est suffisante.

- Aptitude à l'assainissement autonome :

Ce secteur est plutôt favorable à l'assainissement autonome par infiltration.

2.3. ECOULEMENTS PLUVIAUX

Une partie du réseau de Poët Laval est unitaire. Sur le reste du territoire communal, les eaux sont naturellement drainées par des fossés.

Les zones inondables liées au débordement du Jabron sont définies dans le cadre du PLU.

3 – RAPPEL DES SCENARIOS PROPOSES POUR L'ASSAINISSEMENT

3.1 - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Pour les habitations demeurant en assainissement individuel, plusieurs cas peuvent se présenter en fonction des contraintes naturelles

* Les habitations sont situées en zone verte (favorable) : apte sans contrainte particulière

L'assainissement devra être mis en conformité en adoptant la filière de traitement classique pour une habitation de 5 pièces principales : fosse septique toutes eaux de 3 m^3 + préfiltre + tranchées filtrantes. La surface de tranchées filtrantes sera à adapter en fonction de la perméabilité du sol en place à la parcelle (15 à 40 m^2 de tranchées).

* Les habitations sont situées en zone jaune : apte sous réserve, ou rouge : défavorable

Pour le bâti neuf, il appartient à chaque propriétaire concerné de faire réaliser une étude spécifique afin de définir le dispositif de traitement le mieux adapté à son cas particulier. Pour le bâti existant, une étude à la parcelle sera également nécessaire.

On notera que **certaines techniques particulières sont admises pour la réhabilitation ou la création de dispositif d'assainissement autonome pour des habitations existantes mais peuvent être refusées dans le cas de constructions neuves**.

Pour les habitations situées en zone inapte (zones rouges de la carte d'aptitude), une étude complémentaire (610 à 690 € HT) devra être réalisée avant toute réhabilitation de système de traitement.
Les coûts de réhabilitation des assainissements individuels non conformes ou manifestant des dysfonctionnements seront :

- dans le cas de systèmes par tranchées filtrantes de l'ordre de **4 000 € H.T.** (hors étude, maîtrise d'œuvre et hors remise en état de la parcelle),
- dans le cas de systèmes contraignants de type filtre à sable drainé avec rejet dans le milieu naturel de l'ordre de **5 400 € H.T.** (hors étude, maîtrise d'œuvre et hors remise en état de la parcelle),
- dans le cas de systèmes contraignants de type filtre à sable drainé avec rejet dans des tranchées d'infiltration de l'ordre de **6 900 € H.T.** (hors étude, maîtrise d'œuvre et hors remise en état de la parcelle),
- dans le cas de systèmes contraignants de type filtre compact avec rejet dans le milieu naturel de l'ordre de **7 500 € H.T.** (hors étude, maîtrise d'œuvre et hors remise en état de la parcelle),
- dans le cas de systèmes contraignants de type filtre compact avec rejet dans des tranchées d'infiltration de l'ordre de **8 900 € H.T.** (hors étude, maîtrise d'œuvre et hors remise en état de la parcelle).

3.2 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.2.1. PRESENTATION DES SOLUTIONS ETUDIEES DANS LE RAPPORT DE PHASE 2

3.2.1. REMARQUES PREALABLES

L'étude de diagnostic du réseau d'assainissement et de son unité de traitement montre :

- une charge polluante proche de la capacité nominale de la station en pointe estivale
- une charge hydraulique supérieure à 2 fois la charge nominale pendant cette même période estivale.

D'autre part, le milieu hydraulique superficiel, récepteur du rejet, le Jabron, est sensible et l'impact du rejet non négligeable.
Des données en auto-contrôle sur le fonctionnement de la station sont en cours d'acquisition depuis novembre 2004.
D'après une moyenne effectuée sur 11 mois (d'octobre 2004 à août 2005) les valeurs obtenues sont les suivantes :

Paramètre	Valeur moyenne mesurée entrée STEP	Nombre d'EH. entrant théorique
Débit (m3/j)	2023	
MEST (kg/j)	166	2083 EH
DCO (kg/j)	403	3358 EH
DBO (kg/j)	151	2808 EH

Paramètre	Valeur moyenne mesurée entrée STEP	Valeur moyenne mesurée sortie STEP	Rendement
MEST (mg/l)	115	63	45 %
DCO (mg/l)	242	71	70 %
DBO (mg/l)	91	13	85.7%

Commentaire :
En moyenne la charge polluante entrante (DBO) est de l'ordre de 70% de la charge nominale de la station (ou 77% selon les nouvelles normes de dimensionnement).
Cette évaluation est faite sur une moyenne de données. En période estivale les données montrent que la lagune est proche de sa limite de capacité.

Extrait du bilan effectué par GEOPLUS en période estivale (temps sec) :

Date : 09/07/03	Point n°1	Point n°2	Point n°3	Point n°4	Point n°5	Point entrée STEP	Point sortie STEP
Vol. Total (m^3/j)	270	47,8	108	1521	40,7	1587,3	1368,4
Q ECP (m^3/j)	236	11	27,8	934,8	10,1	964,8	740
Q EU (m^3/j)	33,8	36,8	80,2	586,3	30,6	622,5	628,4
EH EU	225	245	535	3909	204	4150	4190
EH ECP	1573	73	185	6232	67	6432	4933
EH charges polluantes DBO	941	337	609	2789	181	4709	
EH charges polluantes DCO	1370	334	569	3229	183	4420	
EH charge hydraulique totale	1800	319	720	10140	271	10582	

3.2.2. PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT DE L'URBANISME

Projets de raccordements à court terme en l'état actuel pour Poët Laval

- En cours : 28 logements répartis sur 2 lotissements en construction
- Proposition 1 - Les Roberts/Le Plan : 17 raccordements possibles (maisons existantes) et, à terme, 30 branchements supplémentaires selon le développement de l'urbanisme sur la zone UAa. Selon l'aménagement de la zone et la taille des parcelles, le nombre de logements pourra être différent de celui supposé.
- Propositions 2 et 3 – Les Vignaux/Chambaillard : 31 raccordements possibles (maisons existantes) et, à terme, 60 branchements supplémentaires selon le développement de l'urbanisme sur la zone UA disposant de 7 ha de terrain dispoible à la construction. Selon l'aménagement de la zone et la taille des parcelles, le nombre de logements pourra être différent de celui supposé.

Outre les 28 logements dèjà desservis par le réseau collectif, le nombre de raccordements dès la desserte des quartiers (Les Robert et Les Vignaux/Chambaillard) sera de 48. Il pourra être, à terme selon développement de l'urbanisme, de 48 existants + 90 potentiels.

Le total des branchements supplémentaires (maisons existantes) serait alors de 76, soit 190 EH. Le total général, selon le développement de l'urbanisme à terme, pourrait être alors de 166 branchements supplémentaires, soit 415 EH.

3.2.3. PRESENTATION DES SOLUTIONS ETUDIEES DANS LE RAPPORT DE PHASE 2

3.2.3.1. DESSERTE DU QUARTIER LES ROBERTS/LE PLAN

Projet :

① Extension du réseau de collecte vers le quartier des Roberts.

Nombre de foyers desservis :
- 17 habitations existantes
- Développement de l'urbanisme : zone UAa au P.L.U d'une superficie de 5 ha. Soit un potentiel d'une trentaine de logements supplémentaires à terme. On notera que pour l'instant il n'y a pas de projet d'urbanisme sur ce secteur à court terme.

3.2.3.2 DESSERTE DU QUARTIER DES VIGNAUX

① Extension du réseau de collecte vers le quartier des Vignaux.

Nombre de foyers desservis :
- 7 habitations existantes
- Développement de l'urbanisme : la zone AU des Vignaux-Chambaillard comporte 7 ha de terrains disponibles pour le développement de l'urbanisation. Ceci représente un potentiel d'environ une soixantaine d'habitations supplémentaires.

Dans l'immédiat il n'y a pas de projet d'urbanisation sur ce secteur.

Le raccordement de ce quartier nécessitera la mise en place d'un poste de refoulement pour franchir le Jabron.

Le montant des travaux indiqué ci-après concernent uniquement le secteur des Vignaux. L'extension jusqu'à Chambaillard est chiffrée dans le paragraphe suivant.

3.2.3.3 DESSERTE DU QUARTIER DE CHAMBAILLARD

Rappel : 24 habitations existantes sont en assainissement individuel. L'enquête sur les équipements d'assainissement individuels existants a montré qu'un seul des 17 foyers ayant répondu n'est pas satisfait de son système d'assainissement. Les raisons évoquées sont la présence d'odeur et le colmatage du puits perdu. Sur ce quartier 65% des dispositifs sont à réhabiliter. D'après la carte d'aptitude, les sols sont favorables à l'assainissement autonome.

Il est proposé le raccordement de ce quartier sur le réseau d'assainissement collectif existant.

① Depuis le quartier des Vignaux, extension du réseau vers Chambaillard et desserte du quartier.

Nombre de foyers desservis :
- 24 habitations existantes
- Développement de l'urbanisme : il a été pris en compte avec la zone AU des Vignaux-Chambaillard dans le paragraphe précédent.

3.2.2. RESUME ET COUTS DES SOLUTIONS PROPOSEES EN PHASE 2 :

	Les Roberts/Le Plan	Les Vignaux
Foyers - habitations/EH	17 existants soit 50 EH 30 potentiels, soit 90 EH	7 existants soit 20 EH 60 potentiels, soit 180 EH (commun avec Chambaillard)
Coût du projet	144 210 €	86 192 €
Montant restant à charge de la commune après subventions	28 842 €	17 240 €
Exploitation + Investissement par an	2 264 €	3 605 €
Consommation annuelle des habitations raccordables (m^3)	294 900	292 500
Impact au m^3	**0,001 €**	**0,001 €**

	Chambaillard
Foyers - habitations/EH	24 existants soit 72 EH
Coût du projet	142 456 €
Montant restant à charge de la commune après subventions	28 490 €
Exploitation + Investissement par an	2 195 €
Consommation annuelle des habitations raccordables (m^3)	294 400
Impact au m^3	**0,001 €**

4. CHOIX DE LA COMMUNE

Compte tenu des coûts de mise en œuvre de l'assainissement collectif, de la capacité de la station d'épuration et de l'état des réseaux existants, la collectivité avec le soutien technique du SIEA de Dieulefit/Poët Laval a décidé :

- de desservir le quartier du Plan très proche géographiquement du réseau existant.
- En parallèle, le SIEA de Dieulefit/Poët Laval en partenariat avec la DDAF de la Drôme, élabore une étude et une programmation de travaux visant à améliorer le fonctionnement du système d'assainissement collectif existant. Cette programmation prévoit notamment des aménagements de la station d'épuration qui seront réalisés sur une période de 4 à 8 ans. Ce projet permettra d'absorber, à terme, les projets de développement de l'urbanisme de la commune.

Le secteur de Chambaillard / Les Vignaux est en zone AU. Il sera desservi par un réseau collectif à long terme.

Le reste de la commune sera maintenu en assainissement individuel.

Choix de la commune

① Programmation d'aménagements sur la station d'épuration.

② Extension du réseau EU vers le quartier du Plan.

③ A long terme : extension du réseau EU vers la zone AU de Les Vignaux / Chambaillard.

Le reste du territoire communal est maintenu en assainissement individuel.

Les coûts de mise en place pour les solutions retenues sont présentés dans le paragraphe suivant.

5 - ANALYSE FINANCIERE (SOLUTION RETENUE)

5.1.- ASSAINISSEMENT COLLECTIF

QUARTIER LE PLAN

Remarque générale : les coûts travaux sont donnés regards compris. Les frais de maîtrise d'œuvre et gros imprévus sont rajoutés (environ 15%) aux coûts travaux pour obtenir le montant total du projet.

RESEAU DE COLLECTE ET COLLECTEUR DE TRANSIT

Création d'un collecteur ∅ 200 mm qui desservira l'ensemble des habitations (cf. schéma en annexe).

Nombre de foyers desservis :

- 17 habitations existantes
- Développement de l'urbanisme : zone UAa au P.L.U d'une superficie de 5 ha. Soit un potentiel d'une trentaine de logements supplémentaires à terme. On notera que pour l'instant il n'y a pas de projet d'urbanisme sur ce secteur à court terme.

➢ MONTANT DES TRAVAUX HORS SUBVENTIONS :

Les totaux dans le tableau ci-après comprennent la maîtrise d'œuvre et les imprévus (15%).

RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
MONTANT DES TRAVAUX PROPOSES

PROJET : Extension du réseau collectif

PROPOSITION N° **1**

OUVRAGE	LONGUEURS DE CANALISATION	COÛT UNITAIRE (travaux)	COÛT TOTAL H.T. EN EUROS
Réseau de collecte			**Projet**
Collecteur ∅200 mm			
Hors chaussée	290 ml	90 €/ml	30 015,00 €
Sous chaussée (RD, VC)	260 ml	155 €/ml	46 345,00 €
Sous chemin	590 ml	100 €/ml	67 850,00 €
		Sous-total collecte	**144 210,00 €**
Réseau de transit			
		Sous-total transit	**- €**
		TOTAL PROPOSITION 1	**144 210,00 €**

5.1.1. COUT D'EXPLOITATION ET DE RENOUVELLEMENT

Le coût d'exploitation s'estime en fonction du linéaire de réseau et du coût pour le curage de ce réseau à raison d'au moins une fois tous les cinq ans Le coût de renouvellement est calculé sur 50 ans pour le réseau soit :

Secteur	Le Plan
Coût d'exploitation annuel	390 €

5.1.2. TAUX DE SUBVENTION ENVISAGEABLE

Une convention entre le Conseil Général de la Drôme et l'Agence de l'Eau définit le montant des subventions respectives. Les estimations ci-après sont faites avec les subventions actuelles (Huitième programme).

RESEAU DE COLLECTE

- Agence de l'eau : Pas de financement.
- Département : 65 % du montant total.
- Région : 15% du montant total

Remarque : le montant total des subventions attribuées est plafonné à 80% du coût des travaux.

5.1.3. PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL APPROXIMATIF DANS L'ETAT ACTUEL DES REGLEMENTS

Les tableaux détaillés des calculs des montants des subventions et de la part communale pour l'ensemble des solutions étudiées sont détaillés dans le rapport intermédiaire de 2005.

Les tableaux ci-dessous reprennent le calcul du montant des subventions et de la part communale pour les solutions retenues.

Remarque préalable : le montant des subventions estimées dans ces tableaux est donné à titre indicatif. En effet, pour obtenir ces subventions, la commune doit déposer un dossier auprès des autorités compétentes.
Les subventions n'étant pas fixes dans le temps, les montants des aides au moment du dépôt du dossier peuvent être différents de ceux estimés dans les tableaux ci-dessus.

* Le Plan :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL APPROXIMATIF

Total Inv.	Total Subv.	Part Commune
144 210 €	115 368 € (80%)	28 842 € (20%)

PROPOSITION N°1

PROJET : Extension du réseau collectif

	Transit			Collecte			CTEP	Totaux
Financeurs	Collecteur	PR	CR	Collecteur	PR	CR		
Montant HT des travaux	0 €	0 €	0 €	111 210 €	0 €	0 €	0 €	
Total	0 €			144 210 €				144 210 €
Coût total Projet (+15 %)	0 €			144 210 €			0 €	144 210 €
Agence de l'Eau Coût plafond travaux	0 % 52 000 € 0 €			-			0 % 0 €	0 €
DGE	0 €			-			0 €	0 €
Département	65 % 0 €			65 % 93 737 €			10 % 0 €	93 737 €
Région	15 % 0 €			15 % 21 632 €			15 % 0 €	21 632 €
Reste à la charge de la commune (hors DGE)	0 €			28 842 € 20 %			0 €	28 842 € 20 %

Le montant restant à charge de la commune est de : 28 842 € H.T.

5.1.4.- ANALYSE FINANCIERE DES CHOIX POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les tableaux détaillés des calculs de l'impact du coût des travaux sur le prix du mètre cube d'eau potable pour l'ensemble des solutions étudiées sont présentés dans le rapport de phase 2 de mars 2004. Dans ce chapitre l'impact sur le prix de l'eau a été calculé pour les solutions retenues.
Ces prix représentent l'augmentation par rapport au prix actuel du m^3 que paiera la totalité des habitations raccordées pour l'extension du réseau. Ils sont donnés à titre indicatif.

LE PLAN

IMPACT SUR LE PRIX DE L'EAU

PROPOSITION N°1

PROJET : Extension du réseau collectif

INVESTISSEMENT			
Collecte	28 842,00 €		
Transit	- €		
STEP	- €		
Coût à la charge de la commune	28 842,00 €		
recettes communales	- €		
Montant restant	28 842,00 €		
Total à la charge de la commune	28 842,00 €		
Annuité (5% sur 30 ans)	1 876 €/an		
FONCTIONNEMENT			
Exploitation			
Réseau	388 €/an		
Total exploitation	388 €/an		
TOTAL INVESTISSEMENT + EXPLOITATION	**2 264 €/an**		
Nombre de branchements existants	1 373		
futur	17		
total	**1390**		
Consommation en eau (m3)			
raccordées	291 500 m3		
raccordables	3 400 m3		
totale	**294 900 m3**		
Prix du m3 (taxe assainissement)	actuel	supplément	total
	1,19 €	**0,01 €**	1,20 €

5.2 - ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF (INDIVIDUEL)

5.2 1.- COUT D'EXPLOITATION (EN PRIX HT)

• Une visite par an d'une durée d'une heure • Une vidange tous les 4 ans	175 €/an

5.2 2.- COUT DE RENOUVELLEMENT

La durée de vie des ouvrages d'assainissement est estimée à :

- 30 ans pour une fosse septique
- 20 ans pour un épandage souterrain

5.2.3.- SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Ce service comprend le contrôle de la mise en place des nouveaux systèmes d'assainissement et le contrôle des systèmes existants. Il correspond à la fois à des missions techniques et à des missions administratives (contrôle technique, gestion des dossiers, organisation des tournées...).

Sur la commune, le SPANC est assuré par le SIEA de Dieulefit/Poët Laval.

6. CONCLUSION

L'élaboration du Zonage d'Assainissement conduit à la délimitation de zones relevant de l'assainissement collectif et de zones relevant de l'assainissement non-collectif.

Diverses solutions, préconisant la mise en place d'un assainissement collectif ont été proposées à la commune dans le rapport intermédiaire d'avril 2005.

Les choix de la commune compte tenu de l'aspect économique (coût d'investissement, impact sur le prix du mètre cube d'eau), du développement (urbanisation) et compte tenu des contraintes morphologiques du territoire communal sont les suivants :
Zones en Assainissement collectif : Les zones déjà desservies et le quartier du Plan
Zones maintenues en assainissement autonome : maintien du reste du territoire communal en assainissement individuel.

-::-::-::-::-::-::-::-::-::-::-::-::-::-::-::-::-

GEOPLUS reste à la disposition des différents intervenants pour tout renseignement complémentaire concernant cette étude.

Bourg-de-Péage, le 24 août 2006

Pour GEOPLUS
L. AGOSTINI